

1

Dépôt : Mme Lydia Tutsch

Luxembourg, le 20 octobre 2020

Débat sur la politique de  
coopération au développement  
et de l'action humanitaire

La Chambre des Député-e-s,

- considérant l'engagement de longue date du Luxembourg en matière de coopération au développement ;
- considérant que le Luxembourg consacre 1% du Revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) depuis 2009 ;
- considérant que l'Accord de coalition 2018-2023 réaffirme cet objectif ;
- considérant que la pandémie du COVID-19 constitue un défi d'autant plus grand à relever pour les pays en développement ;
- considérant que la pandémie du COVID-19 creuse les inégalités et touche les populations vulnérables de manière disproportionnée ;
- considérant que la pandémie a des impacts directs considérables sur la population, p.ex. à travers des pertes de revenus, la fermeture des écoles, une dégradation des soins de santé, etc. ;
- considérant que la pandémie risque de compromettre les acquis en matière de développement des pays en développement ;
- estimant que seule l'action collective, basée sur la solidarité internationale, permettra d'affronter la pandémie et ses répercussions de manière efficace ;
- estimant qu'il incombe à la communauté internationale d'aider les pays en développement dans la lutte contre la pandémie ;
- soulignant l'importance que revêtent les ONG dans la coopération au développement luxembourgeoise et affirmant qu'elles devront pouvoir réaliser leurs projets et disposer d'une certitude de planification ;
- considérant que les recettes des ONG risquent de diminuer à la suite d'une baisse des dons dans le contexte de la pandémie ;
- soulignant que les retards affectant certains projets à la suite de la pandémie ne doivent en aucun cas s'amplifier ;
- estimant qu'il faut veiller à la cohérence des politiques pour ne pas remettre en cause les effets positifs de notre coopération au développement ;
- saluant le fait que le Luxembourg continue à consacrer 1% du RNB à l'APD dans le contexte de la crise sanitaire ;
- saluant également les initiatives prises par le Gouvernement en matière de coopération au développement pour répondre à la pandémie, y compris la réorientation de fonds pour réagir aux nouveaux besoins surgis dans le contexte de la crise sanitaire et la flexibilité accrue accordée aux ONG pour réallouer des fonds à des projets liés au COVID-19 ;

invite le Gouvernement à :

- rester fidèle à son objectif de consacrer 1% du RNB à l'APD même dans le contexte d'un budget de l'État limité ;
- veiller à assurer une augmentation de l'APD en 2021 par rapport à 2020, en relation avec l'évolution projetée du RNB ;
- continuer la mise en œuvre de la stratégie « En route vers 2030 », tout en maintenant un échange étroit avec les partenaires nationaux et internationaux concernés ;

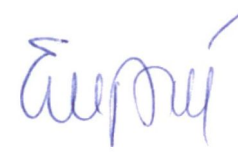
- maintenir une flexibilité dans la mise en œuvre de l'APD afin de pouvoir réagir aux conséquences de la pandémie et d'autres urgences qui pourraient se présenter et de soutenir ainsi les populations les plus vulnérables à travers le monde ;
- s'engager sur les plans européen et international en vue d'encourager un maximum de pays à se rapprocher de l'objectif visant à consacrer 0.7% du RNB à l'aide publique au développement ;
- continuer à soutenir le travail des ONGD comme un pilier important de la mise en œuvre de l'APD luxembourgeoise ;
- veiller à la cohérence des politiques.



L. Mutsch



P. GALLEZ



S. Eupain



G. Graas